

AN mille sept cent quarante sept le dixième jour du mois de Juin  
après Les fiançailles faites dans l'église paroisssiale de ploubeyre  
le treize du mois de may dernière année par Lesdits prigeat père  
Les publications de bans faites sans opposition quelconque aux  
personnes des grands-mères Celestien dans ladicte église de ploubeyre  
par trois dimanches consécutifs à savoir Le dimanche second  
troisième et quatrième après La grande messe de l'ordinaire par  
en publiquement interrogé en ladicte église par le sieur de la Roche  
fils majeur de Jean et Françoise de la Roche de la Roche de la Roche  
d'une part et Charles fille de Jacques de la Roche de la Roche de la Roche  
d'une part de cette paroisse de l'autre part et de leur consentement  
Lesdits conjoints de légitime par paroles de présents et de  
présent et futur de leur conseil de toute et de leur







Ami-Lyall

Ce Anne Le Loater fille legitime et naturelle de  
Jacques et de Marie Le Tibet de compagnie ses la  
quatrième jour du mois de Janvier au mil sept  
cent trente et trois et le même jour baptisée  
par les fonds capitulaires de l'église paroissiale de  
Mabiane ont été Yves Jacob et Anne Gerai  
qui en signe  
Y. AVON Jacques Le Loater  
Yves Le Tibet prêtre

Mene le Leveur cyee d'envirou quarante et  
Cinq ans mort le vingt et deux de l'annee mil sept  
cent soixante et deux apres avoir veu les  
sacramens a esté inhumee par le Soudoyeur de  
dans le Cimetiere de cette Eglise en presence

Jaune Le...  
aut...  
de...  
de...

amplifier